



Communiqué de Presse

M. Mohamed Najib Boulif, Ministre Délégué chargé du Transport s'est réuni vendredi 24 octobre 2014, au siège du ministère, avec M. Abdelaïm Guerrouj, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle afin de déterminer les dispositifs de coopération entre les deux ministères dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans les domaines de la formation et de la sécurité routière.

Au cours de cette réunion, M. Guerrouj a évoqué la stratégie nationale dans le domaine de la formation professionnelle qui sera présentée avant la fin de cette année, en soulignant l'importance économique de ce secteur, qui pourrait apporter des points supplémentaires considérables pour le produit intérieur brut (PIB), si toutes les potentialités disponibles dans ce domaine seront investies. Le ministre a également indiqué l'évolution positive que connaît le secteur de la formation professionnelle dans notre pays, et qui est passée dans une courte période d'environ 40.000 à 500.000 cartes pédagogiques, tandis que le nombre de centres de formation a atteint 357 centres. Le défi majeur que confronte aujourd'hui le secteur de la formation professionnelle dans notre pays, se manifeste dans l'élévation du taux d'intégration dans le monde du travail après l'obtention du diplôme, ainsi que l'adaptation de la formation avec les exigences du marché du travail. À cet égard, le ministre a expliqué que la réalisation de ces objectifs dépend de l'engagement efficace et positif des entreprises opérant dans les divers secteurs économiques.

Dans ce cadre, M. Guerrouj a exprimé la volonté du secteur de la formation professionnelle d'accompagner le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique en mettant son expérience et ses différentes structures à la disposition du ministère pour activer tous les projets, où la formation professionnelle pourrait jouer un rôle important.

Lors de cette réunion, M. Mohamed Najib Boulif a abordé la pertinence de la formation dans le secteur du transport, en particulier dans la partie importante liée à la formation des conducteurs professionnels,



conformément aux dispositions de la loi 05-52 relative au code de la route, qui voit la formation continue et la formation qualifiante initiale comme une condition nécessaire et obligatoire pour l'accès au domaine de la conduite professionnelle. Selon les statistiques disponibles, le nombre de conducteurs professionnels dépasse 300.000 professionnels, qui ont besoin dans l'immédiat d'une formation continue. Cependant, face à ces nombres énormes, le nombre de centres relevant du secteur de la formation professionnelle est encore insuffisant. Un fait qui n'aide pas à assurer la demande croissante de cette formation au niveau quantitatif ainsi qu'au niveau de la couverture géographique

Monsieur le ministre Mohamed Najib Boulif a aussi traité l'importance de l'éducation sur la sécurité routière dans les établissements d'enseignement du secteur de l'éducation nationale, que ce soit par l'intégration des concepts de l'éducation routière dans les programmes scolaires ou par le biais de l'organisation des activités dans le cadre de l'éducation parallèle, ce qui contribuera à l'instruction et à la préparation d'une génération imprégnée des principes et des valeurs de la sécurité routière

En vue d'atteindre ces objectifs nobles, les deux parties se sont convenues sur la nécessité de développer une vision globale et intégrée pour accompagner les étudiants dans les établissements scolaires à travers des approches scientifiques appropriées, qui prennent en considération le niveau scolaire et la tranche d'âge. Ils se sont mis d'accord sur l'importance de la création continue des canaux pour l'éducation routière dans les différentes étapes de l'enseignement scolaire, à travers la préparation de bases pédagogiques convenables et la promotion de cet atelier par le biais de la coopération entre les deux ministères au service de la sécurité routière dans notre pays. La conférence nationale autour de l'éducation routière, dont l'organisation est prévue prochainement entre les deux ministères, peut constituer une opportunité adéquate pour la détermination de la feuille de route afin de promouvoir le secteur de l'éducation routière au niveau qui lui convient.

Pour répondre aux différents axes abordés et les défis posés, il a été convenu de la nécessité de former une commission technique mixte sous la présidence des deux secrétaires généraux dans le but de préparer des propositions nécessaires et l'inclure dans les projets d'accords à l'effet de les signer dans les

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE
MINISTERE DELEGUE CHARGE
DU TRANSPORT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز
والنقل واللوجستيك
الوزارة المنتدبة المكلفة بالنقل

prompts délais. Les deux parties ont également exprimé leur entière disponibilité pour développer les actions de coopération entre elles, au service de l'intérêt public .